

limité sur les décisions du CRTC. Enfin, le Comité recommandait dans son cinquième rapport que la *Loi sur la radiodiffusion* soit modifiée afin que des poursuites puissent être intentées contre ceux qui captent, sans autorisation, des signaux qui ne sont pas directement destinés au grand public.

Dans son sixième rapport, soumis à la Chambre des communes le 6 mai 1987, le Comité passait en revue toutes les recommandations législatives du *Rapport* du Groupe de travail. Essentiellement, le Comité partageait les idées fondamentales du Groupe de travail. Il a approuvé nombre des profondes modifications qu'il proposait d'apporter à la loi, en a modifié certaines et en a rejeté d'autres. En général, il réaffirmait les grands principes et objectifs qui avaient présidé à la création du système de radiodiffusion canadien à l'époque de la promulgation de la première *Loi sur la radiodiffusion*, il y a plus de cinquante ans. De l'avis du Comité, c'est le système que souhaitent avoir les Canadiens, malgré les importantes mutations culturelles, sociales, économiques et technologiques qui se sont produites depuis lors, ou peut-être, devrions-nous dire, à cause justement de ces mutations. Ce système a répondu aux besoins des Canadiens, mais pour qu'il puisse encore convenir à la société d'aujourd'hui, il faudra évidemment y apporter des changements importants.

Préparation du présent rapport

Comme les principes et les objectifs de toute loi sur la radiodiffusion doivent nécessairement constituer les assises de la politique de la radiodiffusion, un travail considérable de préparation a été amorcé dans le sixième rapport. Bien que nous ayons l'intention de résumer dans l'Introduction de ce rapport notre conception des aspects fondamentaux du système de radiodiffusion, nous répétons que tout le sixième rapport et nos deux autres rapports sur les questions relatives à la radiodiffusion doivent être considérés comme faisant partie des conclusions et recommandations globales du Comité sur la radiodiffusion.

Dans la deuxième étape de ses travaux, le Comité a passé en revue toutes les options mises de l'avant par le Groupe de travail, sur la politique de la radiodiffusion, la ministre des Communications, d'autres témoins et les représentants du CRTC. Le Comité a aussi entendu des témoignages sur les questions touchant la politique de la radiodiffusion que le gouvernement avait soulevées dans sa réponse aux rapports du Comité.